Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

CONVENTION REGION-TERRITOIRES
ENTRE
LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
ET
LE BASSIN DE VIE DE DREUX
(2025-2031)

PREAMBULE

En qualité de partenaire à part entière des territoires, la Région Centre-Val de Loire déploie des politiques à la fois plus proches des besoins locaux (proximité) et mieux adaptées aux enjeux (solidarité), tout en donnant plus fortement à partager et à voir son rôle dans le quotidien des habitants (visibilité). Ces politiques doivent répondre aux enjeux de transformation des territoires par la prise en compte des défis sociaux, citoyens et écologiques, autant qu'elles doivent constituer des réponses au besoin de proximité de l'action publique exprimé par les habitantes et les habitants.

Alors que ces changements durables et profonds à l'œuvre réinterrogent les formes et les finalités de l'action publique, la Région a proposé aux territoires un renforcement de la concertation devant permettre de mieux partager les objectifs de chacune des parties prenantes et de suivre les réalisations décidées.

Les parties mobilisées dans les 25 Bassins de vie autour de cette démarche sont à la fois les acteurs institutionnels (présidents des Pays/PETR, EPCI, maires des communes, pôles d'équilibre et de centralité du SRADDET), et les acteurs socio-économiques (conseils de développement, corps intermédiaires, chambres consulaires, associations, entreprises, bailleurs sociaux, acteurs de la santé, du tourisme…). Les Bassins de vie constituent des espaces généralement fédérés autour d'un pôle urbain ou d'une métropole, selon les définitions du SRADDET (2 métropoles, 6 pôles régionaux et 16 pôles d'équilibre et de centralité), au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services (commerce, santé, culture…), à l'emploi, à la mobilité, à l'éducation, à la formation professionnelle... Ils constituent une échelle pertinente pour prendre en compte les réalités territoriales, vécues par les habitants, et pour animer les échanges avec les acteurs locaux et la population. Ils constituent l'échelon de concertation de référence et de partage des enjeux stratégiques entre la Région et les territoires.

La concertation proposée, qui constitue la première étape d'un dialogue régulier avec les collectivités locales, a pour objectifs de partager et/ou faire émerger les enjeux locaux, de préciser les modalités d'action des parties concernées, dont la Région, afin de relever ces défis. Avec cette vision des enjeux locaux à 360° jusqu'alors inédite, la Région fait preuve d'encore plus d'agilité et de réactivité, afin de répondre à des problématiques spécifiques relevant de ses compétences obligatoires ou volontaires.

Les sujets abordés au cours de la concertation territoriale correspondent aux domaines d'intervention de la Région regroupés autour du développement économique et de la formation (emploi, relocalisation, agriculture, tourisme, lycées, formations sanitaires et sociales, formation professionnelle, orientation, enseignement supérieur), des services à la population (économie de proximité, équipements, logement, santé, culture et sport, numérique), de la transition écologique (biodiversité, énergie, climat, déchets), des mobilités (transports en commun, nouvelles mobilités) et de la jeunesse et citoyenneté (Europe, jeunesse, coopération, engagement).

Les axes prioritaires de développement du territoire qui résultent de cette concertation sont déclinés dans la présente convention. L'ensemble des parties s'engagent à mettre en œuvre conjointement un programme d'actions correspondant à ces priorités, en articulation avec les autres conventions de partenariat entre la Région et l'EPCI composant le Bassin de vie, notamment en matière économique et de mobilité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

ENTRE

la Région Centre-Val de Loire, dont le siège social se situe 9 rue Saint-Pierre Lentin, CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, représentée par M. François BONNEAU, président du Conseil régional, dûment habilité à signer par délibération n° ……, en date du ……., ci-après dénommée « la Région »,

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglo du Pays de Dreux, représenté par M. Gérard SOURISSEAU, président, dûment habilité à signer par délibération n° …… du conseil communautaire, en date du 30 juin 2025, ci-après dénommée « l'Agglo du Pays de Dreux » ;

La commune de Dreux, représentée par M. Pierre-Frédéric BILLET, maire, dûment habilité à signer par délibération n° ……, en date du ……., ci-après dénommée « la commune de Dreux ».

d'autre part.

La Région et les collectivités du Bassin de vie de Dreux sont ci-après dénommées individuellement une « partie » et ensemble les « parties ».

Vu la communication du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.05 « Refondre la relation aux territoires : proximité, solidarité, visibilité »,

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 22.04.06 « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial »,

Vu la réunion de concertation entre les représentants des parties du 7 janvier 2025, à Dreux,

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 10 mars 2025, à Dreux,

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente,

Vu la CPR n° en date du 4 juillet 2025 validant la présente Convention Région-Territoires,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1ER – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever.

Les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région :

- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

ARTICLE 2 – DUREE ET PRISE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de signature par l'ensemble des parties et s'achève à l'issue d'une période de six années.

ARTICLE 3 – GOUVERNANCE

Un comité de pilotage, co-présidé par les élus référents de la Région et le Président de l'Agglo du Pays de Dreux, associera l'ensemble des parties, dont le maire de la commune, pôle de centralité du Bassin de vie (ou son représentant), pour suivre l'avancement de la présente convention. Il se réunira régulièrement et *a minima* une fois par an, afin de suivre l'état d'avancement des démarches du programme d'actions en cours, la coordination et la cohérence des initiatives, garantissant un pilotage efficace du partenariat. Il sera assisté par les représentants techniques des signataires.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la directrice de la Maison de la Région d'Eure-et-Loir.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les initiatives et ambitions affichées dans le cadre de la présente convention devront mentionner le soutien des parties dans les différents temps de communication, et sur tous les supports faisant état de la démarche.

ARTICLE 5 – REVISION, RESILIATION

La modification de la présente convention fait l'objet, par accord des parties, d'une révision par voie d'avenant.

Sur demande motivée, la résiliation de la présente convention peut être formulée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 3 mois.

ARTICLE 6 – AMBITIONS PARTAGEES

REPONDRE AUX BESOINS DE SERVICES A LA POPULATION

OBJECTIF 1 : Adapter les logements aux besoins de la population

Enjeux : Le Bassin de vie de Dreux est confronté aux évolutions démographiques et sociétales qui viennent perturber les comportements résidentiels. Les logements ne sont plus forcément adaptés aux modes de vie des habitants (personnes âgées, personnes seules avec ou sans enfants, étudiants, familles recomposées…). On observe un besoin croissant en logements, aussi bien dans les centralités et leurs périphéries, que dans les communes rurales. Malgré tout, l'augmentation des coûts des matériaux freinent notamment les projets de rénovation, aboutissant à une vacance de logements. En parallèle, la pression foncière ne permet plus de satisfaire la demande de terrains à bâtir. De plus, la rotation résidentielle est fortement ralentie ces dernières années, aussi bien dans le parc privé que dans le parc public. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Adapter les logements aux enjeux climatiques (sobriété, rénovation énergétique, recours aux matériaux biosourcés, accueil de la biodiversité…) et sociétaux (notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'inclusivité), tout en assurant l'équilibre financer des opérations et dans un contexte de baisse des initiatives privées.
- Capitaliser sur le patrimoine existant avec de nouveaux usages (ex : ancienne gendarmerie).
- Stimuler des initiatives pour imaginer, expérimenter l'habitat et les formes urbaines et rurales de demain.

Moyens :

- Poursuivre la rénovation thermique des logements sociaux énergivores en facilitant l'accessibilité aux aides financières : CRST, FEDER.
- Construire de véritables parcours résidentiels en diversifiant la production de logements (intermédiaires, locatifs) et l'adaptant aux besoins de la population (jeunes actifs, jeunes ménages, vieillissement, handicap, familles monoparentales...).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Décliner le programme d'actions du programme local de l'habitat intercommunal de l'Agglo du Pays de Dreux 2025-2031 - Axe 1 - Organiser la programmation nouvelle de logements en synergie avec la stratégie d'aménagement « sobriété heureuse » du territoire et l'axe 3 - Poursuivre la démarche de solidarité territoriale pour faire émerger des opérations qui répondent aux besoins spécifiques des ménages.
- Agir en faveur de l'environnement intérieur favorable à la santé : usages et habitudes de vie dans le logement, qualité de l'air, rénovation et travaux, confort thermique, alimentation, bricolage, entretien, consommation d'eau…
- Faciliter les changements de destination des bâtiments historiques, notamment les anciens corps de ferme.
- Adhérer à l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).
- Accompagner le vieillissement à domicile en lien avec les réseaux de santé (médecins et hôpitaux).
- Développer des réponses nouvelles et innovantes en matière d'habitat à l'attention des apprentis/étudiants et des séniors.
- Combiner parallèlement le développement de la mobilité, du développement économique, des services et de l'habitat pour pérenniser l'attractivité.
- Agréger et mettre à jour les données de connaissances foncières.
- S'inspirer et communiquer sur les opérations reconnues comme vertueuses.

OBJECTIF 2 : Renforcer le maillage en services de proximité en veillant aux équilibres d'implantation en faveur de la redynamisation des centralités

Enjeux : Face à une population du Bassin de vie vieillissante et des jeunes actifs attirés par l'extérieur, un enjeu majeur est le déploiement de services de proximité de qualité et d'un cadre de vie qui répondent aux besoins de la population actuelle, tout en concourant à l'attractivité du territoire et au renforcement du lien social, permettant ainsi de maintenir et d'attirer les jeunes, les familles, les actifs, les touristes. Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Accompagner le renouvellement et la remise à niveau des équipements publics.
- Renforcer l'offre de services en proximité dans les communes rurales.
- Renforcer les commerces dans les centralités, avec une maitrise de l'extension en périphérie, participant aux flux en centre-ville et à leur dynamisation économique et sociale.
- S'appuyer sur l'expérimentation Territoire Pilote de Sobriété Foncière pour développer des formes urbaines conciliant optimisation foncière et qualité du cadre de vie en travaillant sur l'existant (vacance, friches, densification, réhabilitation…) et en cohérence avec l'offre de services et d'équipements à proximité.
- Réaménager l'espace public pour en faire un vrai lieu de convivialité et de sociabilité (végétalisation, aménagements urbains, cheminements piétons…).
- Lutter contre le déficit d'image du territoire drouais.
- Favoriser les synergies entre secteur rural et secteur urbain.
- Développer le maillage d'une offre alimentaire locale de qualité en circuits-courts.

Moyens :

- Accompagner les territoires à poursuivre la réalisation d'études prospectives d'aménagement de centres-bourgs.
- Poursuivre le soutien des actions identifiées dans le cadre des dispositifs « Bourgs-Centres » initié par le Département d'Eure-et-Loir et « Petites villes de demain » et « Villages d'avenir » initiés par l'Etat.
- Maintenir les moyens humains mobilisés sur le long terme dans les services publics.
- Améliorer l'offre de services petite enfance, enfance et jeunesse (modes de garde, services périscolaires et de loisirs…) pour maintenir les actifs sur le territoire :
 - Développer les modes de garde aux larges amplitudes horaires (pour s'adapter aux gardes des professionnels de santé et aux employés travaillant le samedi).
 - Favoriser le regroupement des assistantes maternelles pour une meilleure qualité de service.
- Accompagner le déploiement de l'offre numérique pour tous (médiation et inclusion numérique avec le Hub Lo Centre Val-de-Loire, offre de services aux collectivités avec le GIP Recia).

OBJECTIF 3 : Structurer l'offre de soins et déployer une stratégie de prévention santé

Enjeux : La mobilisation des acteurs locaux doit permettre de renforcer la structuration de l'offre de soins sur le Bassin de vie (offre de soins, prévention, vieillissement…) en lien avec la formation. Les objectifs prioritaires visent à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Faciliter l'accès aux soins en renforçant le maillage des structures d'exercice regroupé et leur mise en réseau.
- Faciliter l'accueil des étudiants en santé (logement, mobilité, soutien financier) et pérenniser leur installation.
- Promouvoir de nouvelles formes d'organisation et de coopération entre professionnels de santé et faciliter la transmission des savoirs (médecins vieillissants, maitrise de stage).

Moyens :

- Animer le Contrat Local Santé structuré autour de 5 axes : la santé mentale, le cadre de vie, l'offre de santé de proximité, l'autonomie, les actions de prévention.
- Garantir l'intégration de la démarche d'urbanisme favorable à la santé dans les documents de planification de la Communauté d'agglomération.
- Compléter le maillage territorial en structures de soins regroupées et coordonnées (MSP, Centre de Santé…).
- Poursuivre les échanges avec l'Université de Tours et l'Etat pour permettre aux étudiants en santé de faire leur stage en Eure-et-Loir.
- Développer l'offre d'hébergement pour les stagiaires, étudiants et professionnels de santé (type résidence Pro santé) et faciliter la mobilité des étudiants en santé en lien avec le PLHi 2025-2031 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.
- Mobiliser la population, les professionnels de santé et les étudiants en santé autour de sujets communs (concertation, animation).
- Mobiliser l'appareil de formation médicale et sanitaires et sociales.
- Développer le partenariat avec les pharmacies.
- Harmoniser les aides publiques aux professionnels de santé entre les départements de l'Eure et de l'Eure-et-Loir.

OBJECTIF 4 : Favoriser la pratique et l'offre sportive grâce à une animation équilibrée, le développement d'équipements adaptés, en veillant à l'articulation entre zone urbaine et zone rurale, et encourager le bénévolat

Enjeux : Le sport est un levier important de qualité de vie pour les habitants d'un territoire. Le réseau associatif est dynamique sur le Bassin de vie de Dreux, mais l'enjeu d'accompagnement, d'engagement et d'animation des clubs sportifs reste fort.

Moyens :

- Elaborer un projet sportif de territoire, incluant un schéma directeur des équipements sportifs, dans le respect des compétences et actions possibles de chaque structure.
- Rénover les équipements sportifs vieillissants et énergivores, notamment les équipements sportifs et de loisirs en accès libre.
- Porter la réflexion sur le besoin d'un équipement nautique à l'échelle de l'agglomération, notamment à l'est du territoire.
- Renforcer la pratique sportive auprès de tous les publics, notamment auprès du public féminin, dans une logique de sport-santé.
- Soutenir les projets CAP ASSO structurants, en ayant une attention particulière sur d'autres disciplines et sur une animation sportive territoriale.
- Faire vivre les équipements pour en augmenter la fréquentation par l'organisation d'événements sportifs (olympiades, accueil d'associations type la France en Courant, etc.).
- Accompagner les clubs sportifs dans leur développement, trouver des bénévoles ou des encadrants.

OBJECTIF 5 : Favoriser la pratique et l'offre artistique et culturelle grâce à une animation équilibrée, le développement d'équipements adaptés, en veillant à l'articulation entre zone urbaine et zone rurale, et encourager le bénévolat

Enjeux : La culture est un levier important de qualité de vie et donc d'attractivité pour l'ensemble des habitants d'un territoire. Le Bassin de vie de Dreux est doté d'importantes richesses patrimoniales et d'atouts touristiques. Il compte deux structures labellisées, dont l'Atelier à spectacles labellisé scène conventionnée d'intérêt national « Art et Territoire » prochainement scène nationale et l'arTsenal labellisé centre d'art. Une prochaine labélisation territoire 100% Éducation Artistique et Culturelle (EAC) est en cours. Toutefois, bien que le réseau associatif soit dynamique, l'enjeu d'accompagnement, d'engagement et d'animation des lieux et pratiques culturelles reste fort, afin de mobiliser, renouveler et former de nouveaux bénévoles associatifs et ainsi maintenir l'offre et le dynamisme associatif reconnu par tous les acteurs.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Renforcer la coopération entre les acteurs et construire un projet culturel de territoire fondé sur la concertation, les partenariats et l'implication des habitant×es.
- Développer une approche culturelle inclusive et participative, en s'appuyant sur les ressources du territoire et en impliquant les acteurs et actrices du champ social, médical et éducatif, y compris les habitant.es.

Moyens :

- Mettre en œuvre d'un **projet culturel structuré et inclusif**, garantissant à chaque habitant×es un accès à la vie artistique et culturelle.
- Renforcer la **coopération** entre l'ensemble des opérateurs culturels et promouvoir les droits culturels en s'appuyant sur les structures ressources telles que la Scène Conventionnée d'Intérêt National, L'atelier à spectacles à Vernouillet, le centre d'art, l'arTcenal et la médiathèque à Dreux.
- Favoriser la **création et la diffusion artistique** en accompagnant les artistes à s'implanter sur un temps long.
- Encourager les **initiatives itinérantes et inclusives** pour tous les âges.
- **Structurer l'EAC tout au long de la vie** en développant des partenariats dans le champ éducatif, médical et social et en favorisant des initiatives intersectorielles.
- Garantir l'exercice des **droits culturels** des personnes et **l'égalité d'accès** aux pratiques culturelles (ex : inciter à des tarifications préférentielles de l'offre culturelle pour les jeunes) et reconnaître la diversité des artistes, des œuvres et des personnes.
- Intégrer les **enjeux écologiques et sociaux** dans les projets culturels afin de répondre aux défis contemporains.
- Dans le cadre de **Bourges Capitale Européenne de la Culture 2028**, faire de nos territoires ruraux et de nos villes petites et moyennes des « territoires d'avenir » où s'écrivent les futurs désirables. Cette Capitale Européenne de la Culture 2028 est une opportunité pour l'ensemble des territoires pour favoriser le vivre ensemble, renouveler l'image associée à notre région et consolider l'ouverture du Centre-Val de Loire vers l'Europe.
- Accompagner l'émergence du Quartier Spectaculaire à Vernouillet, dont l'épicentre est constitué de l'Atelier à Spectacle et de la friche MANG.

REPONDRE AU DEFI DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI, DES QUALIFICATIONS ET DES COMPETENCES

OBJECTIF 6 : S'appuyer sur la démarche Territoires d'industrie pour renforcer les filières industrielles et spécifiques du territoire (pharmaceutique, économie circulaire…) et soutenir les projets économiques en émergence

Enjeux : Depuis 2023, l'Agglo est engagée, avec la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France, dans la 2ème phase de la démarche Territoires d'industrie et est le seul territoire à avoir bénéficié du « rebond industriel » permettant de soutenir 12 entreprises pour des projets de réindustrialisation, dont 6 sur l'Agglo.

L'enjeu d'accompagner les filières locales et de diversifier le tissu économique est essentiel pour maintenir des emplois sur le territoire et engager la transition économique bas carbone.

De plus, l'objectif est de permettre aux entreprises de conquérir de nouveaux marchés, tout en maintenant leur portefeuille existant.

Moyens :

- Finaliser et mettre en œuvre la convention de partenariat économique contractualisée entre la Région, l'Agglo du Pays de Dreux et Dev'up autour de 4 axes que sont :
 1. Oser investir et réindustrialiser
 2. Se rencontrer et s'impliquer
 3. Se former et recruter
 4. Innover dans la transition écologique
- Mettre en œuvre une feuille de route industrielle en s'appuyant sur le programme Territoire d'industrie phase 2 pour développer les filières.
- Mobiliser les aides aux entreprises selon les répartitions de compétences prévues par la loi NOTRe.
- Animer les réseaux d'entreprises pour développer des projets communs en lien avec les filières du territoire, notamment afin de favoriser l'économie circulaire et une gestion optimisée de la ressource en eau.
- Mobiliser l'agence régionale Dev'up, coordonner et collaborer à des événements économiques locaux, accompagner les entreprises à l'international, détecter et orienter des projets d'entreprises sur des questions d'innovation, participer à des opérations de marketing territorial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

OBJECTIF 7 : Mobiliser et adapter le foncier pour le développement de l'activité économique

Enjeux : Les enjeux de relocalisation industrielle et de développement de nouvelles filières sont étroitement liés au foncier disponible. La limitation de l'artificialisation des sols implique de repenser la mobilisation du foncier sans obérer les besoins de développement économique et social des territoires. De plus, l'Agglo du Pays de Dreux capitalise sur son expérimentation de « territoire pilote de sobriété foncière » portée par le Ministère de la cohésion des territoires et de la transition écologique, visant à trouver de nouvelles alternatives à l'étalement urbain.

Parmi les leviers développés :

- La réhabilitation de friches pour accueillir de nouvelles entreprises ou relocaliser des entreprises existantes ;
- La densification et la montée en gamme de certaines ZAE existantes par la remobilisation du foncier économique sous exploité (ex : projet Europan sur les ZAE de Brezolles, Saint-Lubin-des-Joncherets et Tremblay-les-Villages, sur le thème de la ville productive).
- La mutualisation des services aux entreprises dans une logique d'écologie industrielle et territoriale (déchets, énergie…).
- La diversification de l'offre économique en fonction des grandes filières du territoire (locatif, taille des lots, services aux entreprises et aux salariés).
- Le soutien à l'émergence de sites « clé en main » à vocation industrielle dans une logique d'écosystème globale (logements, mobilité, offres de services…).

Les friches constituent en effet une véritable opportunité, sous réserve de pouvoir les identifier, les caractériser, puis optimiser les modèles de résorption et de valorisation. En parallèle, il s'agit d'identifier et de caractériser le foncier économique sous exploité dans les zones d'activités.

Moyens :

- Renforcer la démarche de sobriété foncière au service du développement économique.
- Mobiliser l'expertise de DEV'UP.
- Animer les entreprises autour des problématiques foncières.
- Soutenir les actions de requalification durable des zones d'activités.

OBJECTIF 8 : Travailler sur l'attractivité des métiers et du territoire en lien avec les dynamiques sociétales (vieillissement de la population…), les besoins des entreprises et la qualification de la main d'œuvre locale

Enjeux : Le Bassin de vie de Dreux présente des opportunités d'emploi dans de nombreux secteurs en tension tels que l'industrie, la pharmaceutique, l'aide à la personne... Avec un taux de chômage relativement haut (13,9% pour l'Agglo du Pays de Dreux – chiffre INSEE 01/01/2024), l'enjeu est d'ajuster le marché entre les profils de demandeurs d'emploi et les besoins de entreprises. Il s'agit de créer de l'appétence autour de ces métiers en renforçant les actions en amont des formations qui valorisent ces métiers, les entreprises concernées et les parcours possibles. Ces actions doivent permettre de lever les freins existants, notamment la mobilité, et faciliter le recrutement des formations.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Accompagner les industries du Bassin de vie dans leur recherche de compétences et la connaissance de la typologie des publics disponibles sur le bassin.
- Travailler avec les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour améliorer leur capital humain et répondre aux besoins de recrutement, notamment des métiers du Grand Age, en lien avec le vieillissement de la population.
- Faciliter l'interconnaissance entre les acteurs et la diffusion des informations pour une meilleure mobilisation des élèves et de leurs familles.

Moyens :

- Renforcer le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes au travers des Comités locaux pour l'emploi.
- Déployer la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT), notamment sur l'accompagnement au recrutement dans l'industrie, la logistique, le service à la personne ; dans ce cadre en particulier, assurer les conditions de fidélisation des salariés pour permettre le développement des entreprises.
- Secteur de l'industrie : coconstruire une vision prospective des besoins en compétences et faire évoluer l'image des métiers avec les employeurs.
- Secteur agricole : promouvoir les métiers agricoles et de l'agro-alimentaire
- Services à la personne : développer l'attractivité des métiers avec les employeurs, ajuster l'offre de formation locale et optimiser son déploiement et ses conditions d'accès.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Développer les formations dans une logique de parcours pour des publics éloignés de l'emploi en lien avec les besoins de l'économie locale, notamment dans le cadre des Défis (Développement de l'Emploi par la Formation Inclusive).
- Améliorer la connaissance et l'accès aux plateaux techniques adaptés ; Innover dans les outils de production.
- Améliorer l'orientation et l'accès à la formation : accès aux événements Orientation pour les scolaires ; passerelles, notamment entre formation initiale et formation continue ; accueil d'alternant, notamment en termes d'hébergement ; solutions de mobilité.
- Décliner la stratégie de développement de la formation et d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.

OBJECTIF 9 : Organiser et accompagner les restructurations dans le secteur agricole, en s'appuyant notamment sur le projet alimentaire de territoire (PAT)

Enjeux : L'Agglo du Pays de Dreux est engagée dans une démarche de Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Labellisé de niveau 1, en cours de labellisation niveau 2, le PAT de l'Agglo est orienté sur une forte mobilisation d'acteurs avec l'organisation d'assises de l'alimentation.

Le diagnostic alimentaire, conduit dans le cadre du PAT, met en évidence la nécessité de faciliter l'accès à une alimentation saine, locale et durable notamment par le développement et la structuration de l'offre alimentaire locale. Par ailleurs, à l'heure du dérèglement climatique, il s'agit de soutenir la transition agricole du territoire par le développement de pratiques agricoles plus durables, le développement des circuits-courts, la sensibilisation et l'accès à une alimentation de qualité pour tous.

Les objectifs prioritaires visent ainsi à :

- Conforter le projet alimentaire de territoire par une stratégie mobilisatrice.
- Organiser et structurer la relocalisation alimentaire et la transformation sur place.
- Encourager les consommateurs à consommer localement grâce aux circuits-courts de qualité et favoriser les débouchés en local.

Moyens :

- Poursuivre la mise en œuvre du PAT et les projets en découlant via le soutien régional et européen à l'ingénierie d'animation d'un PAT de territoire.
- Soutenir la diversification et la transformation des produits agricoles locaux via les outils financiers régionaux et européens (CRST, CAP filières, FEADER).
- Encourager la mise en place de filières locales de qualité respectueuses de la ressource en eau (filières alimentaires ou de production d'énergie via le miscanthus).
- Encourager les acteurs du territoire dans la mobilité et la logistique des approvisionnements que ce soit pour la restauration scolaire, mais aussi collective (hôpitaux, EPHAD, entreprises...) (ex : projet de construction d'une cuisine centrale à Saint-Lubin-des-Joncherets, projet de légumerie).
- Sensibiliser et favoriser l'accès à l'information liée aux enjeux nutritionnels de l'alimentation à tous les publics.
- Améliorer l'accessibilité sociale et financière à une alimentation de qualité.
- Accompagner la transition agroécologique et permettre dans ce cadre le développement de l'agriculture biologique pour les agriculteurs volontaires.
- Aider à l'installation d'agriculteurs, au développement et à la transmission des exploitations, notamment en agriculture biologique.
- Animer un réseau d'agriculteurs visant à proposer des volumes de produits importants sur le marché, un effet de masse plus attractif.
- Développer la transformation sur place dans les cantines.
- Développer l'offre d'hébergement pour les salariés agricoles, en fonction des besoins à identifier auprès des exploitants.

ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

OBJECTIF 10 : Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés

Enjeux : Engager le territoire dans la transition énergétique passe notamment par des actions de sobriété et de rénovation thermique des bâtiments publics et privés au moyen de différents leviers financiers et d'accompagnement. Les objectifs prioritaires visent à :

- Poursuivre la rénovation thermique du parc énergivore et atteindre l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés.
- Soutenir les actions et dynamiques collectives visant la réduction de la consommation et la sobriété énergétique, notamment grâce au conseiller en énergie partagée de l'Agglo.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Poursuivre les opérations de communication et de sensibilisation.

Moyens :

- Soutenir financièrement l'isolation des bâtiments publics via le CRST (plan isolation) et le FEDER.
- Soutenir la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, France Rénov' dans le cadre du pacte territorial. Il s'agit d'amplifier l'attractivité du territoire à travers un service de proximité unifié pour impulser une dynamique de réhabilitation auprès des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs.
- Favoriser l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) multisites de l'Agglo, actuellement développée sur 6 communes jusqu'à fin 2026, en partenariat avec SOLIHA Normandie Seine.
- Favoriser l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain de la ville de Dreux (2023-2028) pour aider à la redynamisation et l'attraction résidentielle de la commune.
- Décliner programme d'actions du programme local de l'habitat intercommunal de l'Agglo du Pays de Dreux 2025-2031 - Axe 2 - Valoriser le parc existant en intensifiant les efforts de réhabilitation.

OBJECTIF 11 : Engager la transition énergétique du territoire au travers de la sobriété, de la rénovation et d'un mix énergétique favorisant les énergies renouvelables et de récupération (ENRR)

Enjeux : Tendre vers un mix énergétique moins émetteur de gaz à effet de serre, en augmentant la part des énergies renouvelables de façon planifiée et en limitant l'impact sur les espaces naturels et agricoles. Les objectifs prioritaires visent à :

- S'accorder sur une approche collective du développement des énergies renouvelables sur le territoire.
- Organiser et accompagner l'opportunité économique qui se présente pour le territoire à travers les projets ENRR (solaire, bois, géothermie, méthanisation, éolien, hydrogène).

Moyens :

- Accompagner les collectivités, associations et entreprises dans leur projet d'installation d'énergies renouvelables thermiques (pré-étude, étude, demande de subvention notamment au titre du FEDER).
- Développer les réseaux de chaleur sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux et les chaufferies biomasse ainsi que les filières d'approvisionnement locales (en particulier celle du miscanthus).
- S'appuyer sur l'AREC Centre-Val-de-Loire pour identifier des potentiels, développer des projets et co-investir dans des sociétés de projets de production d'ENRR.
- Améliorer la couverture du territoire par les conseillers en énergie partagés et par le COT ENR, développer les actions de sensibilisation à la sobriété énergétique, le tout en renforçant les synergies entre le Syndicat Territoire d'énergie Eure-et-Loir et la communauté d'agglomération.

OBJECTIF 12 : Adapter les formes urbaines au dérèglement climatique grâce aux solutions fondées sur la nature et intégrer la question de l'eau

Enjeux : Dès aujourd'hui, l'urbanisme doit être pensé de manière différente qu'il ne l'a été jusqu'à présent pour adapter nos villes et villages au changement climatique. Désimperméabilisation des espaces publics, végétalisation, restauration de la biodiversité, maintien des trames vertes et bleues, prévention des risques d'inondations et d'incendies… il s'agit de mettre en place ces solutions fondées sur la nature pour le bon développement des territoires et leur attractivité.

Moyens :

- Poursuivre la démarche d'animation sur les enjeux de végétalisation des espaces publics, notamment en lien avec l'agence régionale de biodiversité (ARB), impulser et accompagner le lancement de projets concrets par les collectivités.
- Désimperméabiliser les sols afin de mener des opérations de renaturation (redonner une vocation naturelle, forestière, agricole à des friches ou des espaces délaissés).
- Créer des ilots de fraicheur en végétalisant les espaces publics avec des essences locales, notamment en mobilisant le FEDER.
- Poursuivre la végétalisation des écoles et des lycées.
- Penser un urbanisme durable, capable d'accueillir la biodiversité (sur les bâtiments, dans les parcs et jardins…).
- Renforcer la stratégie trame verte et bleue, notamment dans le cadre de la révision du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglo du Pays de Dreux et participer au programme « Territoire adapté +4°C » avec le CEREMA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

- Développer et soutenir les expérimentations de vergers urbains.
- Accompagner le développement d'une filière miscanthus locale afin de préserver la ressource en eau du territoire.

OBJECTIF 13 : Renforcer les actions en faveur de la biodiversité

Enjeux : Le Bassin de vie de Dreux présente des vallées à fort potentiel de biodiversité qui agissent comme des réservoirs, voire des « oasis » (« Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents » classée Natura 2000). Dans ce contexte, l'enjeu est de préserver nos ressources naturelles tout en conciliant biodiversité et activités humaines.

Moyens :

- Renforcer le partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels, notamment en termes de communication et d'acquisitions foncières, en lien avec la Maison des espaces naturels d'Ecluzelles.
- Accompagner la restructuration du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles afin de favoriser la préservation de la biodiversité et la sensibilisation des publics.
- Mener des opérations démonstratives de gestion écologique de prairies en fond de vallées : prévoir l'acquisition de foncier en fond de vallée par les collectivités territoriales ou passer une convention de gestion avec des propriétaires fonciers, expérimenter les obligations réelles environnementales.
- S'assurer que la stratégie Natura 2000 soit bien partagée et intégrée dans les autres démarches menées sur le territoire (notamment en associant l'animateur Natura 2000).
- Recenser les zones humides par des inventaires et veiller au maintien des fonctionnalités écologiques des zones humides en bon état de conservation (prairies permanentes, roselières, tourbières…).
- Mener des travaux de remise en eau des zones humides dont les fonctionnalités écologiques sont dégradées, avec les propriétaires et syndicats de rivière.
- Organiser des opérations de plantation des haies ou de miscanthus en lien avec la préservation de la ressource en eau.
- Établir des bilans et mesures d'impacts des actions menées à l'échelle des exploitations agricoles pour restaurer la biodiversité et la qualité de la ressource en eau.
- Recenser les points noirs aux continuités écologiques (sites de collision d'animaux sur voiries, routes, couloirs d'urbanisation venant bloquer la circulation des espèces…).
- Accompagner les territoires dans leur stratégie d'adaptation au changement climatique, sur la gestion et la préservation de l'eau, notamment via l'action Objectif Climat 2030.
- Développer et valoriser la biodiversité locale et mieux l'intégrer dans la planification locale.
- Favoriser les projets de forêts/plantations comestibles.

OBJECTIF 14 : Réduire les déchets et renforcer leur réemploi

Enjeu : Participer à la trajectoire de réduction des déchets dans un contexte de tension sur l'enfouissement (réduction des capacités, augmentation du coût à la tonne).

Les objectifs prioritaires visent à :

- Limiter la production de déchets en développant l'économie circulaire auprès de l'ensemble des acteurs économiques (entreprises, associations, collectivités...) : approvisionnements durables, éco-conception, coopération interentreprises (Ecologie Industrielle Territoriale), réemploi, surcyclage, mobilisation des filières REP, ECO DEFI…
- Accélérer le réflexe de tri et valoriser les déchets valorisables (compostage, méthanisation).
- Démultiplier le travail de sensibilisation auprès des entreprises et des habitants sur la gestion des déchets, de leur prévention et des solutions disponibles, notamment dans le cadre du PAT.

Moyens :

- Travailler sur les emballages et le vrac avec les industriels.
- Optimiser le maillage en services de réparation et en outils de réemploi (ressourceries/recycleries, zones de dons dans les déchetteries…).
- Accompagner les prospectives globales visant à développer le tri à la source (emballages, biodéchets...).
- Stimuler la valorisation des déchets, y compris des biodéchets (méthanisation, plateforme de compostage…).
- Encourager les évènements écoresponsables.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire, encourager la sobriété.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

UNE OFFRE DE MOBILITE QUI CONNECTE LE BASSIN DE VIE ET QUI DELIVRE DES SERVICES REPONDANT AUX BESOINS DE SES HABITANTS

OBJECTIF 15 : Élaborer un contrat opérationnel de mobilité à l'échelle du Bassin de Mobilité (échelle identique à celle du Bassin de vie)

Enjeu : Améliorer les coopérations entre les réseaux de transports en commun, renforcer l'intermodalité et poursuivre la décarbonation des mobilités du quotidien en faveur des habitants des espaces urbains et ruraux. La liaison ferroviaire du territoire vers la région parisienne est un véritable atout. En revanche, la connexion du territoire drouais avec les grandes villes de la région Centre Val-de-Loire (Chartres, Orléans, Tours, Blois) reste un enjeu majeur.

Les objectifs prioritaires visent à :

- Améliorer l'offre de transport collectif et le report modal de la voiture vers les mobilités collectives. L'information du public sur les solutions de transports en commun doit être améliorée, tout en optimisant les réseaux pour en renforcer l'attractivité. Les principales gares sont amenées à devenir progressivement de véritables Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM).
- Améliorer l'offre tarifaire à destination de l'Ile-de–France.
- Favoriser le développement des mobilités actives, solidaires ou partagées pour les déplacements de proximité, et ainsi réduire l'usage individuel de la voiture pour les trajets courts, notamment par l'organisation d'un système de covoiturage local, la sécurisation et le balisage des itinéraires cyclables mais aussi des stationnements des modes doux.
- Promouvoir l'usage du vélo du quotidien et pour l'usage loisirs.
- Développer l'avitaillement en solution d'énergies alternatives aux énergies fossiles et favoriser la logistique durable, afin de décarboner l'écosystème des transports, notamment initier des bonnes pratiques concernant la logistique du « dernier kilomètre ».

Moyens :

- Participer aux concertations locales pilotées par la Région sur le bassin de mobilité pour élaborer collectivement avec les autres partenaires locaux, le contrat opérationnel de mobilité, définissant la stratégie commune du territoire.
- S'appuyer sur les schémas directeurs des mobilités actives locaux communaux et intercommunaux.

UN BASSIN DE VIE A L'ECOUTE DE SA JEUNESSE ET ATTENTIF A LA CITOYENNETE

OBJECTIF 16 : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes

Enjeu : Développer l'attractivité du territoire envers les jeunes passe par un accès facilité au logement et à la mobilité pour se rapprocher des formations, emplois, services et activités. Cela participe aussi à favoriser l'autonomie des jeunes. Ainsi, les objectifs prioritaires visent à :

- Renforcer l'offre de services et de formations à destination des jeunes afin de les maintenir sur le territoire,
- Faciliter l'accès au logement des jeunes,
- Améliorer l'information jeunesse sur les actions et activités qui leur sont proposées pour une meilleure appropriation.

Moyens :

- Développer une offre de logements et de mobilité adaptée aux jeunes travailleurs.
- Développer une offre jeunesse (culturelle, sportive et autre) adaptée, évolutive et accessible à tous.
- Promouvoir les avantages de YEP'S sur le territoire (gratuité des transports les weekends, aide à l'équipement numérique, relais des initiatives des collectivités…).
- Favoriser l'adoption de comportements favorables à une bonne santé, notamment psychique.
- Développer la formation et l'insertion des jeunes (formation initiale, apprentissage, stages en entreprises...).
- Développer la communication en direction des jeunes sur les possibilités d'emploi sur le territoire.

OBJECTIF 17 : Accompagner les jeunes vers plus d'autonomie et développer leur engagement citoyen

Enjeu : Il apparaît une fracture de plus en plus grande entre une partie de la population, investie dans toutes les dimensions de notre société et une autre qui semble s'en éloigner, volontairement ou non. Pour répondre efficacement à cette problématique, il convient de mobiliser les futurs citoyennes et citoyens. L'engagement citoyen des jeunes se traduit par leur implication dans la vie de la cité sous toutes ses formes. Elles peuvent être sportives, culturelles, associatives, en faveur de causes sociales,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/07/2025
Publication : 14/07/2025

écologiques ou politiques… Les actions qui concourent à susciter cet engagement et la participation active des jeunes à la vie démocratique doivent être amplifiées dans tous les domaines. Elles favoriseront la construction de leur citoyenneté et *in fine* de la vitalité du territoire.

Moyens :

- Construire des outils pour connaître les attentes et besoins de la jeunesse locale.
- Mobiliser le réseau d'acteurs de la jeunesse local et régional, pour territorialiser les actions du conseil d'orientation des politiques de jeunesses.
- Soutenir et accompagner les initiatives portées par les jeunes grâce aux dispositifs existants des collectivités locales et du Conseil régional.
- Favoriser les initiatives citoyennes et la création de lieux de centralité de type ressourceries, tiers-lieux, cafés associatifs.
- Encourager les initiatives valorisant auprès des enfants le sens de l'intérêt général.
- Mobiliser le règlement d'intervention des Conventions Vertes pour permettre aux associations d'Education à l'Environnement (ex : Eure-et-Loir Nature) de mettre en place des programmes d'actions favorisant l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation et d'amener les citoyens à adopter des comportements écologiques. Des interventions en milieux scolaires, périscolaires sont prévues.
- Promouvoir les services civiques Climat au plus près des territoires par la sensibilisation des collectivités et l'identification de structures pouvant accueillir des jeunes en services civiques Climat (volontaires accueillis dans des structures avec des missions en lien avec le climat : biodiversité, déchets, transition énergétique…) accompagné par exemple par la Ligue de l'enseignement ou Concordia.
- Mener des actions d'animation et de sensibilisation auprès des jeunes sur la citoyenneté et la solidarité internationale et sur les dispositifs existants (CRIJ, conférence permanente des relations internationales, Centre Europe Direct…).
- Encourager les territoires à l'ouverture au monde par la sensibilisation du grand public (jumelage des communes, organisation d'événements, accompagnement au projet par Centreaider ou les équipes régionales).

ARTICLE 7 – ENGAGEMENTS SPECIFIQUES DE LA REGION AU TITRE DES CONTRATS REGIONAUX DE SOLIDARITE TERRITORIALE (CRST)

La Convention Région-Territoires du Bassin de vie de Dreux est l'opportunité pour la Région de formaliser ses engagements spécifiques au titre des Contrats régionaux de solidarité territoriale (CRST) qui constituent l'un des cadres de contractualisation de la Région avec les territoires.

La Région s'engage, sur la période 2025-2031, à allouer une dotation globale de 15 400 000 € pour la mise en œuvre du CRST 3 de l'Agglo du Pays de Dreux. Celle-ci se répartit de la manière suivante :

- Dotation A VOS ID : 650 000 € (dont 25 000 € prélevés pour Oxygène)
- Dotation maximale en fonctionnement : 800 000 €
- Dotation totale : 15 400 000 €

La dotation maximale en fonctionnement se répartit de la manière suivante :

- 200 000 € maximum seront affectés pour l'ingénierie territoriale à travers le financement des postes d'agents thématiques (prioritairement en matière de santé, alimentation, transition écologique) ainsi que des démarches et études stratégiques ;
- 600 000 € maximum seront affectés aux projets type études, stratégies

Le territoire devra déposer un dossier de demande de subvention pour chacune de ses démarches et études. S'agissant des demandes de subventions pour les postes, la demande devra faire l'objet d'un dépôt annuel.

Les engagements financiers de la Région seront formalisés au cas par cas, selon des conventions financières spécifiques votées par la Commission permanente.

Pour ce qui relève spécifiquement du poste de développeur territorial, l'Agglo du Pays de Dreux s'engage à désigner l'équivalent d'un ETP de formation au moins Bac +4 dans le domaine du développement territorial, pour assurer les fonctions de développeur territorial en charge de relayer les priorités régionales et les modalités d'intervention régionale auprès des maitres d'ouvrage et de les accompagner dans leurs demandes de subventions. Il participe aux initiatives de niveau régional ou local portées par la Région concernant le déploiement de ces contrats et notamment au réseau des développeurs territoriaux et au Lab des transitions Oxygène.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

ARTICLE 8 – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Les interlocuteurs des collectivités au sein de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention sont les élus référents du Bassin de vie de Dreux, assistés par la directrice de la Maison de la Région d'Eure-et-Loir. Ces élus sont chargés de piloter, animer et évaluer les actions prévues dans la convention.

L'interlocuteur de la Région au titre de la mise en œuvre de la convention est le Président de l'Agglo du Pays de Dreux, assisté par le développeur territorial.

ARTICLE 9 – COMMUNICATION

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de leur domicile aux adresses mentionnées en page 2.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable, dans un délai de 45 jours.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal administratif d'ORLEANS.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

La Région Centre-Val de Loire accorde une grande importance à la protection des Données Personnelles des bénéficiaires. En sa qualité de Responsable de Traitement, la Région Centre-Val de Loire collecte et traite les Données personnelles dans le respect de la règlementation en matière de protection des Données personnelles, en particulier du Règlement Général sur la Protection des Données (règlement UE 2016/679) et de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2022-52 du 24 janvier 2022. Les Données personnelles collectées dans le cadre de la présente convention sont destinées à la bonne exécution de la présente convention.

Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investie la Région Centre-Val de Loire.

Dans le cadre de cette convention, la Région Centre-Val de Loire est conduite à traiter les catégories de Données personnelles suivantes :

- Données d'identification (identifiant, matricule, etc.)
- Données d'état civil (nom, prénom, sexe, nationalité (Française ou UE ou Hors UE) etc.)
- Coordonnées postales et téléphoniques (adresse mail, n° téléphone, adresse postale)
- Vie professionnelle (statut professionnel, type de contrat, etc.)

La Région Centre-Val de Loire veille à ce que la collecte des Données soit strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités poursuivies.

Il est précisé que les adresses postales / et adresses électroniques pourront être utilisées à des fins de communication institutionnelle.

Les Données personnelles recueillies par la Région Centre-Val de Loire résultent de la communication de ces informations par les différentes parties à la convention.

Les destinataires internes des Données, dans la stricte limite de ce qui leur est nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, sont :

- Les agents habilités de la Région
- Les membres de le Commission plénière régionale
- Les autorités de contrôles
- Les prestataires autorisés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-125-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il peut arriver ponctuellement à la Région Centre-Val de Loire d'avoir à transmettre certaines Données personnelles à des tiers :

- Lorsqu'une obligation règlementaire l'impose,
- A des fins de contrôle (Chambre Régionale des Comptes, DGFIP…),
- Lorsque La Région Centre-Val de Loire peut s'appuyer sur son intérêt légitime ou celui d'un tiers dans les conditions prévues par la législation après information préalable spécifique et possibilité de refus du bénéficiaire.

Les Données collectées par la Région Centre-Val de Loire sont hébergées en France.
Toutefois, la Région Centre-Val de Loire recourt à des prestataires qui hébergent les Données sur le sol de l'Union Européenne mais qui peuvent être soumis à une législation étrangère, notamment la société Microsoft. Pour en savoir plus sur les pratiques de Microsoft en matière de protection des Données, vous pouvez consulter le lien suivant : https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement

Les Données personnelles ne sont conservées que le temps nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées ou celui prévu par la règlementation applicable.
Les Données relatives à l'instruction et au suivi de la demande de subvention sont conservées :

- 10 ans à compter du dernier acte de gestion clôturant le dossier pour toute aide attribuée ;
- A l'issue de ces durées, les Données peuvent faire l'objet d'un archivage pour répondre aux obligations légales ou réglementaires ou à des fins probatoires. Sinon, les Données sont détruites et/ou supprimées ou font l'objet d'une procédure d'anonymisation.

Conformément à la Règlementation en vigueur, le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses Données Personnelles ainsi que de celui d'en demander l'effacement (droit à l'oubli). Il dispose également du droit de s'opposer au Traitement de ses Données et d'en obtenir la limitation ou la portabilité dans la mesure où cela est applicable, sous réserve des motifs légitimes impérieux dont pourrait justifier la Région Centre-Val de Loire pour conserver ses Données.

Ces droits peuvent être exercés directement en justifiant de votre identité, par courrier au DPO de La Région Centre-Val de Loire, 9 Rue Saint-Pierre Lentin CS 94117, 45041 Orléans Cedex 1, ou par mail : contact.rgpd@centrevaldeloire.fr

Le bénéficiaire dispose par ailleurs du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, Tel : 01 53 73 22 22, de toute réclamation se rapportant à la manière dont La Région Centre-Val de Loire collecte et traite ses Données.

Fait à Orléans, en 3 exemplaires, le

Le Président du Conseil régional
Centre-Val de Loire,

François BONNEAU

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Pays de Dreux,

Gérard SOURISSEAU

Le Maire de la ville de Dreux

Pierre-Frédéric BILLET